

Octobre 2013



منظمة الأغذية
والزراعة للأمم
المتحدة

联合国
粮食及
农业组织

Food and
Agriculture
Organization
of the
United Nations

Organisation des
Nations Unies
pour
l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная
организация
Объединенных
Наций

Organización
de las
Naciones Unidas
para la
Alimentación y la
Agricultura

COMITE FINANCIER

Cent cinquante et unième session

Rome, 11-15 novembre 2013

Suite donnée aux recommandations du Corps commun d'inspection

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Boyd Haight

Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources

Tél.: +3906 5705 5324

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



mi823f

RÉSUMÉ

- Le Corps commun d'inspection (CCI), créé en 1966, est chargé d'aider les organismes des Nations Unies à améliorer la coordination entre eux, la gestion de leurs ressources, notamment humaines et financières, leur efficacité et leur efficience, ainsi que de promouvoir les pratiques optimales dans ces domaines.
- La FAO est l'Organisation du système des Nations Unies qui présente le plus fort taux d'acceptation des recommandations du CCI. En revanche, le taux d'application des recommandations est comparable d'un organisme à l'autre.
- On peut classer les recommandations qui n'ont pas encore été mises en œuvre en six catégories: les actions menées par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; les lacunes en matière de politiques et de procédures; la gestion des ressources humaines; les données et informations étayant la prise de décisions; l'atténuation des conflits d'intérêt réels ou éventuels; le renforcement de la coopération entre organisations.

SUITE QUE LE COMITÉ FINANCIER EST INVITÉ À DONNER

- Le Comité financier est invité à prendre note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du CCI et à communiquer tous les avis ou orientations qu'il jugera nécessaires.

Projet d'avis

- **Le Comité financier a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre des recommandations du CCI.**

Introduction

1. À sa cent quarante-troisième session, en mai 2012¹, le Comité financier a demandé au Secrétariat de rédiger un rapport indiquant l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations formulées par le Corps commun d'inspection (CCI) sur des questions relevant du mandat du Comité. Le présent document expose dans les grandes lignes le rôle du CCI, compare la performance de la FAO à celle des autres organismes des Nations Unies en ce qui concerne l'acceptation et la mise en œuvre des recommandations du CCI, et décrit la nature des recommandations non encore appliquées.

Informations générales sur le Corps commun d'inspection

2. Le CCI a été créé en 1966 par résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies. La FAO a accepté les statuts de cet organe² en 1967. Au total, 32 entités du système des Nations Unies (organes, organisations, fonds et programmes) participent actuellement au CCI. Elles le financent sur la base d'un accord de partage des coûts. La part de la FAO correspond à 3,9 pour cent (soit 250 000 USD) du budget du CCI, qui s'élève à 6,4 millions d'USD³.

3. La mission du CCI comporte quatre volets:

- a) aider les organes délibérants des organisations participantes à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de gouvernance dans l'exercice de leurs fonctions de contrôle portant sur la manière dont les secrétariats gèrent les ressources humaines, financières et autres;
- b) aider les différents secrétariats à s'acquitter avec plus d'efficacité et d'efficacités des mandats confiés par les organes délibérants et des objectifs de la mission assignée aux organisations;
- c) promouvoir une plus grande coordination entre les organisations du système des Nations Unies;
- d) recenser les meilleures pratiques, proposer des repères et faciliter le partage de l'information au sein du système.

4. Conformément à ses statuts, le CCI conduit des évaluations, des inspections et des enquêtes indépendantes à l'échelle du système des Nations Unies en ce qui concerne la manière dont les secrétariats gèrent les ressources, notamment humaines et financières. Il peut rédiger des rapports, des notes et/ou des lettres confidentielles ou adressées à la Direction. Son site Internet (www.unjiu.org) donne accès à tous les rapports et notes publiés depuis 1968.

5. Les sujets des évaluations et des inspections que le CCI mène sont définis dans son programme de travail annuel, à l'issue d'un processus approfondi de sélection et de validation des propositions externes et des suggestions internes tenant compte des activités réalisées et planifiées par d'autres organes de contrôle, des répercussions en matière de ressources, de la ponctualité des thèmes soumis à l'examen des Organes directeurs et des autres destinataires, ainsi que de leur capacité d'améliorer l'efficacité, l'efficacité, la coordination et la coopération au sein du système des Nations Unies.

6. Les rapports peuvent se concentrer soit sur le système des Nations Unies dans son ensemble, soit sur une ou plusieurs organisations en particulier. Après avoir été soumis aux chefs de secrétariat des organisations participant au CCI, les rapports sont présentés aux organes délibérants et directeurs compétents afin qu'ils les examinent et déterminent la suite à donner. Les notes et les lettres confidentielles ou adressées à la Direction sont transmises aux chefs de secrétariat concernés au sein desdites organisations. Chaque rapport est publié sous la responsabilité de son ou ses auteurs.

7. Les documents connexes sont notamment les observations publiques sur les rapports du CCI, les notes et les lettres adressées à la Direction et transmises par les chefs de secrétariat des

¹ CL 144/12, paragraphe 42.

² Voir la page <https://www.unjiu.org/fr/corporate-information/Pages/Statute.aspx>.

³ Voir la page <https://www.unjiu.org/fr/about-us/Pages/Funding--Budget.aspx>.

organisations participantes concernées à leurs organes compétents afin que ceux-ci examinent les rapports et recommandations du CCI, ainsi que toutes les autres informations pertinentes ayant trait aux rapports et aux notes du CCI, comme les annexes non publiées et les déclarations de présentation des rapports formulées par les inspecteurs.

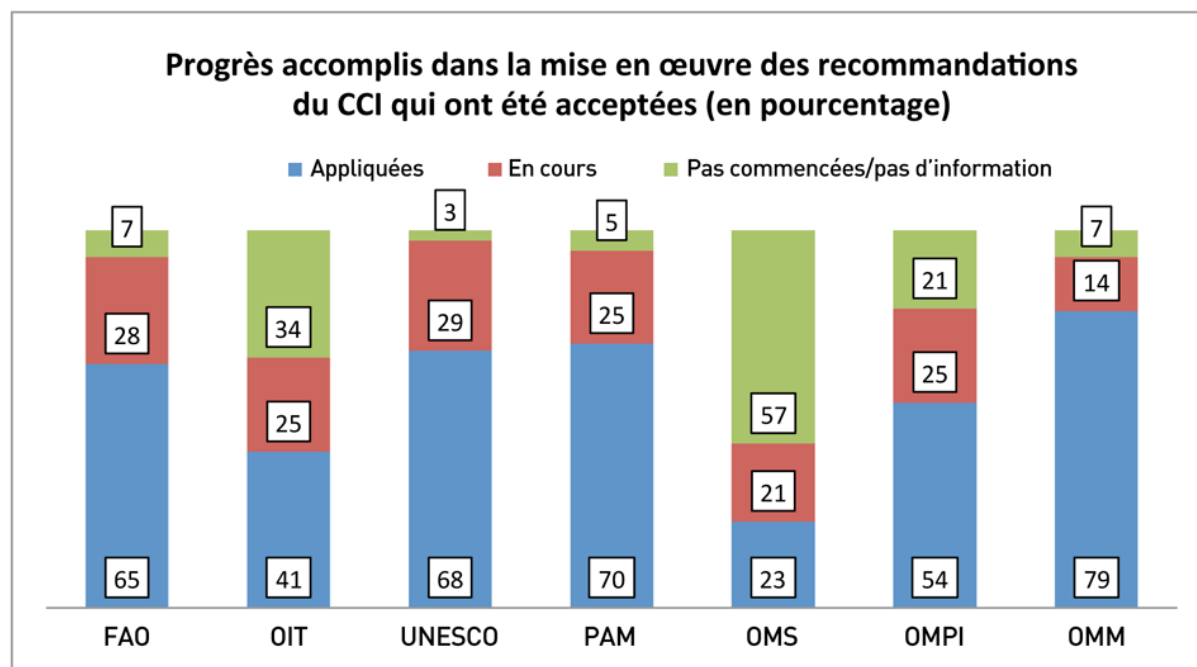
8. Parmi les observations présentées figurent celles du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) sur les rapports du CCI à l'échelle du système ainsi que celles des organisations sur les examens pertinents d'une ou plusieurs organisations. Une fois que les organes compétents ont examiné ces observations, les chefs de secrétariat des organisations concernées doivent veiller à ce que les recommandations, que les organes compétents ont acceptées, soient appliquées le plus rapidement possible.

9. À la FAO, les rapports du CCI, associés aux observations du CCS et du Directeur général, sont présentés au Comité du Programme et au Comité financier (selon que de besoin) ainsi qu'au Conseil (voir l'annexe I, qui contient une liste des rapports du CCI présentés depuis 2004).

10. En 2012, le CCI a publié 13 rapports et quatre notes à l'intention des organisations participantes. Onze de ces documents avaient trait à des questions intéressant l'ensemble du système des Nations Unies, deux intéressaient plusieurs organisations et quatre étaient des examens portant chacun sur une organisation.

Comparaison des taux d'acceptation et d'application des recommandations

11. Selon les statistiques du CCI, la FAO a accepté 93 pour cent⁴ des recommandations publiées dans des rapports ou des notes du CCI entre 2004 et 2011, ce qui représente le pourcentage le plus élevé parmi tous les organismes des Nations Unies. Toutefois, les progrès que la FAO a accomplis dans la mise en œuvre des recommandations acceptées sont comparables à ceux des autres organisations spécialisées des Nations Unies et du PAM (voir le graphique ci-après).



⁴ Source: Rapport du Corps commun d'inspection pour 2012 et programme de travail pour 2013, annexe IV (https://www.unjiu.org/en/corporate-information/AR%20%20PoW/A_67_34.pdf).

Recommandations acceptées mais non encore appliquées

12. Une base de données en ligne, que le CCI a créée spécialement à cet effet et a mis à la disposition des organisations participantes du système des Nations Unies, permet de suivre l'application des recommandations du CCI. Entre 2004 et 2012, le CCI a promulgué 347 recommandations qui concernaient la FAO et ont été acceptées. La base de données du CCI indique que 76 de ces recommandations n'ont pas encore été pleinement appliquées.

13. On peut classer les recommandations en attente en six catégories: les actions menées par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination; les lacunes en matière de politiques et de procédures; la gestion des ressources humaines; les données et informations étayant la prise de décision; l'atténuation des conflits d'intérêt réels ou éventuels; le renforcement de la coopération entre organisations. Des exemples figurent dans le tableau ci-dessous.

14. Deux tiers des recommandations en attente (soit 51) sont issues de rapports du CCI publiés en 2007, 2008 et 2009. Les 25 autres se répartissent sur les six années restantes (2004-2006 et 2010-2012). Le nombre élevé de recommandations de 2007-2009 qui n'ont pas encore été appliquées s'explique par trois facteurs principaux:

- de façon intrinsèque, certaines recommandations sont complexes à appliquer car elles nécessitent une action coordonnée au niveau interorganisations par l'intermédiaire d'organes comme le CCS;
- certaines recommandations sont difficiles à clore de façon formelle car elles font référence à des engagements en cours. Le rapport 2008 du CCI sur l'exécution nationale des projets de coopération technique, par exemple, contient la recommandation suivante: « Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient aider les gouvernements bénéficiaires à renforcer le développement de leurs capacités et l'évaluation des capacités, leur permettant ainsi de faire appel à la société civile, le cas échéant, en tant que partenaire de réalisation »;
- certaines recommandations, bien que potentiellement utiles, ne constituent pas une priorité du point de vue de la FAO, compte tenu des ressources actuelles. Il est important de rappeler que les recommandations du CCI se fondent sur une estimation de leur utilité potentielle pour le système des Nations Unies dans son ensemble, sans tenir compte de la situation ni des exigences particulières de la FAO.

15. Le Directeur du Bureau de la stratégie, de la planification et de la gestion des ressources est le point focal du CCI pour la FAO. Il suit régulièrement, avec les unités concernées, l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations du CCI.

Catégorie	Exemples de recommandations	Rapport source
Actions menées par l'intermédiaire du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination	Le Secrétaire général, en sa qualité de Président du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS), devrait, en consultation avec les chefs de secrétariat des organismes compétents du système des Nations Unies, nommer un coordonnateur de l'assistance aux victimes au sein du système. Cette entité devrait mettre en particulier l'accent sur l'intégration de l'assistance aux victimes dans les systèmes nationaux de santé, lorsque cela est faisable, tout en ne perdant pas de vue sa mission générale, le renforcement des capacités et le cadre normatif international relatif aux droits des personnes handicapées et au rôle du Groupe d'appui interorganisations sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les chefs de secrétariat des organisations du système des Nations Unies devraient coopérer avec le HLCM pour définir une méthode cohérente de recensement des dépenses et coûts liés aux TIC afin de faciliter l'analyse coûts-avantages de ces services.	Évaluation de la portée, des modalités, de l'efficacité et de la conduite des travaux de l'ONU dans le domaine de la lutte antimines (JIU/REP/2011/11) Examen des services d'hébergement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les organisations du système des Nations Unies (JIU/REP/2008/5)
Lacunes en matière de politiques et de procédures	Les chefs de secrétariat des organismes du système des Nations Unies devraient, en consultation avec leurs départements des ressources humaines et services médicaux/services de santé au travail respectifs, concevoir et mettre en œuvre un module de gestion des absences dues au congé de maladie à l'intention du personnel assumant des responsabilités de supervision et de direction. Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à leurs chefs de secrétariat respectifs de veiller à ce que les accords négociés avec chacun des pays donateurs concernant les programmes de détachement d'experts associés/administrateurs auxiliaires prévoient des modalités de financement pour les candidats provenant de pays sous-représentés ou non représentés.	Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies (JIU/REP/2012/2) Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies Incidences sur l'exécution des programmes et les stratégies de mobilisation de ressources (JIU/REP/2007/1)
Gestion des ressources humaines	Les chefs de secrétariat de chaque organisme des Nations Unies devraient revoir, en accord avec la CFPI et le réseau Ressources humaines du CCS, les normes relatives aux conditions de recrutement aux postes de la classe P-3 et des classes inférieures, en mettant davantage l'accent sur la formation, les compétences techniques et le potentiel professionnel.	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2007/4)

Catégorie	Exemples de recommandations	Rapport source
	Le chef de secrétariat de tout organisme des Nations Unies devrait veiller à ce que des fonds suffisants et soutenus pour la dotation en effectifs et la formation soient alloués à la gestion des sites Web. Si un tel financement ne peut être assuré par un redéploiement ou d'autres moyens, il faudrait le signaler à l'organe directeur pour examen afin d'appliquer les recommandations formulées dans le présent rapport, qui ont des incidences financières, notamment celles qui concernent les CMS, la dotation en effectifs, la formation, la parité linguistique, l'adoption de normes communes pour l'échange d'informations, etc.	Étude sur la gestion des sites web (Internet) des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2008/6)
Données et informations étayant la prise de décision	Les organes délibérants des organismes des Nations Unies devraient demander à la Direction: a) de présenter régulièrement des rapports indiquant les prévisions relatives aux départs à la retraite; b) d'établir des indicateurs de performance pour prévoir les besoins en matière de remplacement, et d'en suivre l'application; et c) de prendre les mesures nécessaires pour assurer une transmission appropriée des connaissances et préserver la mémoire institutionnelle.	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies (JIU/REP/2007/4)
Atténuation des conflits d'intérêt	Les organes délibérants devraient décider que les membres du CCQAB, de la CFPI et du CCI et autres organes similaires du système des Nations Unies relèvent d'un régime uniforme leur interdisant d'être nommés, ne serait-ce que comme consultants, dans les organisations du système des Nations Unies pour lesquelles ils ont exercé des responsabilités de contrôle à la fois pendant la durée de leur mandat et pendant les trois ans qui suivent l'expiration de leur mandat. Au sein des organisations du système des Nations Unies qui ne l'ont pas encore fait, les chefs de secrétariat doivent élargir les mesures de transparence financière aux fonctionnaires qui s'occupent du secteur privé dans le contexte de conflits d'intérêt éventuels.	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies (JIU/REP/2006/2) Corporate Sponsoring In The United Nations System (JIU/NOTE/2009/1) [Parrainage des organisations au sein du système des Nations Unies]
Renforcement de la coopération interorganisations	Le Secrétaire général et les chefs de secrétariat des autres organisations du système des Nations Unies devraient renforcer, à l'intérieur des cadres institutionnels existants, les communications et les échanges d'informations et de pratiques optimales entre les différentes organisations du système des Nations Unies s'agissant de leur appui à l'UA et à son programme NEPAD, afin de prévenir et de réduire au minimum les doubles emplois, chevauchements et mauvaises utilisations de ressources, ainsi que pour faciliter les synergies.	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique (JIU/REP/2009/5)

Catégorie	Exemples de recommandations	Rapport source
	Les chefs de secrétariat de tous les organismes des Nations Unies (représentés au CCS) devraient, dans une déclaration commune, engager vivement les membres de leur personnel à « accroître leur coopération, leur collaboration et la coordination de leurs activités, par une plus grande harmonisation de leurs cadres d'action stratégiques, de leurs instruments, de leurs modalités et des dispositions de leur partenariat », et indiquer leur intention de les récompenser de cet effort.	Quelques mesures pour améliorer l'action du système des Nations Unies dans les pays (JIU/REP/2005/2)

Annexe 1: Liste des rapports du CCI publiés entre 2004 et 2012

		<u>N° des documents du Conseil</u>
<u>Rapports publiés en 2012</u>		
JIU/REP/2012/13	Review of Management and Administration in the International Atomic Energy Agency (IAEA) [Examen de la gestion et de l'administration de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)]	
JIU/REP/2012/12	La planification stratégique dans les organismes du système des Nations Unies	CL 148/INF/9
JIU/REP/2012/11	Financement de l'action humanitaire dans le système des Nations Unies	CL 148/INF/7
JIU/REP/2012/10	Relations entre le personnel et l'Administration dans les institutions spécialisées des Nations Unies et les entités appliquant le régime commun	
JIU/REP/2012/9	Sommes forfaitaires en lieu et place des prestations dues	
JIU/REP/2012/8	Étude des progiciels de gestion intégrés dans les organismes du système des Nations Unies	
JIU/REP/2012/7	Partie II: Examen de la décentralisation à l'Organisation mondiale de la santé	
JIU/REP/2012/6	Partie I: Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation mondiale de la santé	
JIU/REP/2012/5	Étude de l'emploi de consultants individuels par le système des Nations Unies	
JIU/REP/2012/4	Le recrutement du personnel dans les organismes des Nations Unies: analyse comparative et cadre de référence Vue d'ensemble	CL 148/INF/6
JIU/REP/2012/3	Évaluation d'ONU-Océans	CL 146/INF/12
JIU/REP/2012/2	Gestion du congé de maladie dans les organismes du système des Nations Unies	CL 146/INF/11
JIU/REP/2012/1	Examen de la gestion et de l'administration de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)	
<u>Rapports publiés en 2011</u>		
JIU/REP/2011/11	Évaluation de la portée, des modalités, de l'efficacité et de la conduite des travaux de l'ONU dans le domaine de la lutte antimines	CL 148/INF/8
JIU/REP/2011/10	Relations entre le personnel et l'Administration à l'Organisation des Nations Unies	
JIU/REP/2011/9	La gouvernance des technologies de l'information et des communications (TIC) dans les organismes du système des Nations Unies	CL 146/INF/10
JIU/REP/2011/8	Examen de la gestion et de l'administration à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	
JIU/REP/2011/7	La fonction d'enquête dans le système des Nations Unies	CL 146/INF/9
JIU/REP/2011/6	Politiques de continuité des opérations dans les organismes du système des Nations Unies	CL 146/INF/8
JIU/REP/2011/5	Dispositifs d'application du principe de responsabilité dans les organismes des Nations Unies	CL 146/INF/7

		N° des documents du Conseil
JIU/REP/2011/4	Situation du multilinguisme dans les organismes du système des Nations Unies: État d'avancement	CL 145/INF/10
JIU/REP/2011/3	Coopération Sud-Sud et coopération triangulaire dans le système des Nations Unies	CL 145/INF/11
JIU/REP/2011/2	Transparence dans la sélection et la nomination des hauts fonctionnaires au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies	
JIU/REP/2011/1	Examen des services médicaux des organismes des Nations Unies	CL 145/INF/8
Rapports publiés en 2010		
JIU/REP/2010/10	Examen de la gestion et de l'administration de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)	
JIU/REP/2010/9	Partenariats de l'ONU avec le secteur privé: rôle et fonctionnement du Pacte mondial	
JIU/REP/2010/8	Mobilité du personnel entre les organisations et équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée dans les organisations du système des Nations Unies	CL 144/INF/12
JIU/REP/2010/7	Politiques et procédures des organismes du système des Nations Unies dans le domaine de l'administration des fonds d'affectation spéciale	CL 144/INF/11
JIU/REP/2010/6	État de préparation des organismes des Nations Unies en vue de l'application des Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	CL 145/INF/12
JIU/REP/2010/5	La fonction d'audit dans le système des Nations Unies	CL 144/INF/9
JIU/REP/2010/4	Examen de la gestion globale des risques dans le système des Nations Unies Cadre de référence	CL 145/INF/9
JIU/REP/2010/3	La déontologie dans le système des Nations Unies	CL 141/INF/14
JIU/REP/2010/2	Organisation des voyages au sein du système des Nations Unies	CL 143/INF/8
JIU/REP/2010/1	Profil environnemental des organismes des Nations Unies	CL 143/INF/7
Rapports publiés en 2009		
JIU/REP/2009/9	Le rôle des représentants spéciaux du Secrétaire général et des coordonnateurs résidents	CL 141/INF/13
JIU/REP/2009/8	Sélection et conditions d'emploi des chefs de Secrétariat au sein des organismes des Nations Unies	CL 141/INF/12
JIU/REP/2009/7	Examen de la gestion et de l'administration au sein du PAM	
JIU/REP/2009/6	La délocalisation au sein des organismes des Nations Unies Les centres de services délocalisés	CL 141/INF/11
JIU/REP/2009/5	Vers un appui plus cohérent du système des Nations Unies à l'Afrique	CL 141/INF/10
JIU/REP/2009/4	Évaluation du Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	
JIU/REP/2009/3	Efficacité de la présence régionale de l'Union internationale des télécommunications	
JIU/REP/2009/2	Deuxième étude complémentaire de la gestion du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	
JIU/REP/2009/1	Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT)	

		N° des documents du Conseil
Rapports publiés en 2008		
JIU/REP/2008/6	Étude sur la gestion des sites web (Internet) des organismes des Nations Unies	CL 139/INF/9
JIU/REP/2008/5	Examen des services d'hébergement des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les organisations du système des Nations Unies	CL 139/INF/8
JIU/REP/2008/4	Exécution nationale des projets de coopération technique	CL 140/INF/7
JIU/REP/2008/3	Examen de la gouvernance environnementale dans le système des Nations Unies	
JIU/REP/2008/2	Junior Professional Officer/Associate Expert/Associate Professional Officer Programmes in United Nations system organizations [Programme des jeunes cadres/Programme des experts associés/Programme des cadres associés dans les organisations du système des Nations Unies]	CL 137/INF/8
JIU/REP/2008/1	Examen de la gestion et de l'administration à l'Union postale universelle	
Rapports publiés en 2007		
JIU/REP/2007/12	Examen des progrès des organismes des Nations Unies vers la réalisation de l'objectif 6, cible 7, du Millénaire pour le développement: combattre le VIH/SIDA	
JIU/REP/2007/11	Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	
JIU/REP/2007/10	Les bureaux de liaison dans le système des Nations Unies	CL 136/INF/8
JIU/REP/2007/9	Examen du Concours national comme outil de recrutement	
JIU/REP/2007/8	Financement et effectifs du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	
JIU/REP/2007/7	Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation maritime internationale (OMI)	
JIU/REP/2007/6	La gestion des savoirs et connaissances dans le système des Nations Unies	CL 135/INF/9
JIU/REP/2007/5	Examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	
JIU/REP/2007/4	Structure par âge des ressources humaines des organismes des Nations Unies	CL 135/INF/8
JIU/REP/2007/3	Réexamen du Fonds de roulement de l'Organisation météorologique mondiale	
JIU/REP/2007/2	Couverture médicale du personnel du système des Nations Unies	CL 135/INF/7
JIU/REP/2007/1	Les contributions volontaires dans le système des Nations Unies Incidences sur l'exécution des programmes et les stratégies de mobilisation de ressources	CL 135/INF/6
Rapports publiés en 2006		
JIU/REP/2006/7	Mobilité du personnel au sein du système des Nations Unies	
JIU/REP/2006/6	La gestion axée sur les résultats à l'ONU dans le cadre de la réforme	
JIU/REP/2006/5	Un programme d'aide humanitaire des Nations Unies pour la lutte contre les catastrophes: les enseignements de la catastrophe du tsunami dans l'océan Indien	CL 132/INF/12

		N° des documents du Conseil
JIU/REP/2006/4	Deuxième examen de l'application des Accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies: fourniture de locaux de siège et d'autres facilités par les pays hôtes	CL 132/INF/11
JIU/REP/2006/3	Étude de la gestion du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme	
JIU/REP/2006/2	Lacunes des mécanismes de contrôle au sein du système des Nations Unies	CL 132/INF/13
JIU/REP/2006/1	Évaluation de la budgétisation axée sur les résultats dans les opérations de maintien de la paix	
Rapports publiés en 2005		
JIU/REP/2005/9	Common services in Vienna: Building management services [Services communs à Vienne: renforcement des services de gestion]	
JIU/REP/2005/8	Autres mesures visant à renforcer l'appui du système des Nations Unies au Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD)	CL 131/INF/9
JIU/REP/2005/7	Politiques des organismes du système des Nations Unies pour l'utilisation des logiciels libres aux fins du développement	CL 132/INF/10
JIU/REP/2005/6	External Review of the Implementation of Strategic Budgeting within a Results-based Management Framework in the International Labour Organization (ILO) [Examen externe de la mise en œuvre de la budgétisation stratégique dans un cadre de gestion axé sur les résultats au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT)]	
JIU/REP/2005/5	Examen de la gestion, de l'administration et des activités du Secrétariat de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification	
JIU/REP/2005/4	Un système de paie commun pour les organismes des Nations Unies	CL 131/INF/12
JIU/REP/2005/3	Politiques des organismes du système des Nations Unies pour l'utilisation des logiciels libres dans les secrétariats	CL 131/INF/11
JIU/REP/2005/2 (Première partie)	Quelques mesures pour améliorer l'action du système des Nations Unies dans les pays: Première partie	
JIU/REP/2005/2 (Deuxième partie)	Quelques mesures pour améliorer l'action du système des Nations Unies dans les pays: Deuxième partie	CL 131/INF/10
JIU/REP/2005/1	Examen de la gestion et de l'administration de l'OMPI: budget, supervision et questions connexes	
Rapports publiés en 2004		
JIU/REP/2004/10	Harmonisation des conditions de voyage à l'échelle du système des Nations Unies	CL 129/INF/5
JIU/REP/2004/9	Pratiques en matière d'achats dans le système des Nations Unies	CL 129/INF/9
JIU/REP/2004/8	Suivi du comportement professionnel et contrats: Troisième partie du Rapport sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies	CL 129/INF/10
JIU/REP/2004/7	Délégation de pouvoirs et responsabilisation: Deuxième partie du Rapport sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies	CL 129/INF/10
JIU/REP/2004/6	Application de la gestion axée sur les résultats dans les organismes des Nations Unies: Première partie du Rapport sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies	

		<u>N° des documents du Conseil</u>
JIU/REP/2004/5	<u>Synthèse du rapport en trois parties sur la gestion axée sur les résultats dans le système des Nations Unies</u>	CL 128/INF/10
JIU/REP/2004/4	<u>Étude de la gestion et de l'administration au sein du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés</u>	
JIU/REP/2004/3	<u>Administration de la justice: Harmonisation des Statuts du Tribunal administratif des Nations Unies et du Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail</u>	
JIU/REP/2004/2	<u>Examen des accords de siège conclus par les organisations du système des Nations Unies Aspects intéressant le personnel</u>	CL 128/INF/8
JIU/REP/2004/1	<u>Multilinguisme et accès à l'information: étude de cas sur l'Organisation de l'aviation civile internationale</u>	